



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# ACCUEIL DISCIPLINAIRE DES STAGIAIRES DE LYCEE PROFESSIONNEL 2021

## Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

**Jeudi 26 août 2021**  
**Lycée Hoche – Versailles**



# Lauréat d'un concours CAPLP

Félicitations !

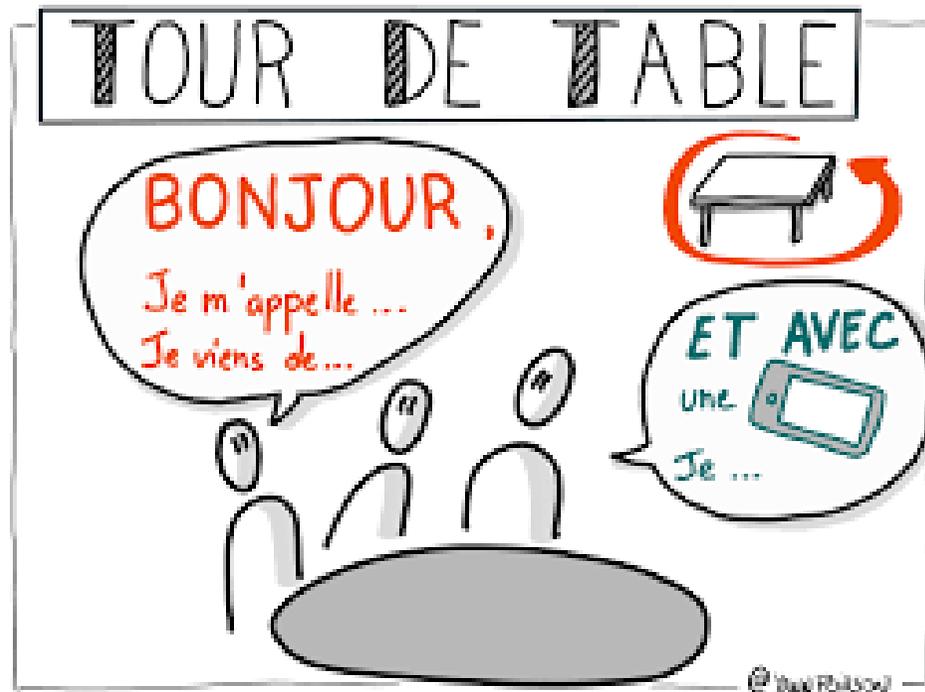
-

Nous vous souhaitons la bienvenue  
dans l'académie de Versailles

# Accueil disciplinaire : objectif de notre rencontre

- **Faire connaissance**
- **Donner quelques repères sur le dispositif de professionnalisation**
  - **Le dispositif**
  - **Les acteurs de l'accompagnement**
  - **Préparation de la rentrée**
- **Répondre à vos questions**

# Faisons connaissance



# LES DIFFÉRENTS STATUTS – session 2021

	Lauréats inscrits en M2 MEEF après la réussite conjointe du M1 et d'un concours	Lauréats déjà titulaires ou dispensés <sup>2</sup> de M2		Lauréats réputés qualifiés pour enseigner <sup>3</sup>
		sans expérience significative d'enseignement ou d'éducation	ayant une expérience significative d'enseignement ou d'éducation <sup>4</sup>	
FORMATION INSPE	Master 2 à l'INSPE	Parcours adapté en INSPE	Parcours académique co-construit par les corps d'inspection et la DAFOR, par délégation de l'INSPE	Possibilité de modules académiques de formation
STAGE EN EPLE	Mi-temps selon O.R.S.		Temps plein selon O.R.S.	
ACCOMPAGNEMENT	Tuteur académique Tuteur universitaire Formateur académique		Tuteur académique	Tuteur académique (si besoin)

# LES DIFFÉRENTS STATUTS

<b>PSTG ( 9 h)</b>	<b>FSTG</b>
Service : 8 à 10 h	Service : 18 h
<b>Tuteur de terrain professionnel</b> <b>Tuteur de la formation universitaire</b>	<b>Tuteur de terrain professionnel</b>
Formation INSPE en M2 MEEF ou parcours adapté Inscription INSPE	Parcours adapté Pas d'inscription INSPE sauf si préparation MASTER
<b>Journées libérées :</b> <b><u><a href="#">mardi-mercredi BTSE</a></u></b> <b><u><a href="#">mercredi-jeudi STMS</a></u></b>	<b>Journée libérée : <u><a href="#">mercredi</a></u></b> jours de formations disciplinaires jours de formations transversales

# Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (extrait du BO n° 30 du 25/07/2013)

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

# Les compétences professionnelles spécifiques des professeurs

(extrait du BO n° 30 du 25/07/2013)

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

# Dispositif de professionnalisation

L'établissement d'affectation est un lieu de formation au même titre que l'INSPE.

Le dispositif de formation et de professionnalisation inclut :

- un accueil institutionnel par l'académie et l'INSPE ;
- un stage en responsabilité en établissement ;
- une formation à l'INSPE ou académique selon les cas ;
- un accompagnement par un tuteur ;

Un processus d'évaluation qui implique le chef d'établissement, l'inspecteur pédagogique et le directeur de l'INSPE (ou le responsable de l'organisme de formation, selon le cas)

# Dispositif de professionnalisation

## Tuteur académique

- ▣ Nommé par l'autorité académique sur proposition de l'inspection, en accord avec le chef d'établissement.
- ▣ Le tuteur, interlocuteur privilégié du professeur ou du C.P.E. stagiaire, l'aide à s'approprier un métier, en termes d'identité, de pratiques et de culture professionnelles.
- ▣ L'accompagnement du stagiaire se déploie sur toute la durée de l'année et comporte de **nombreux temps forts, comme les premières semaines** ou les périodes d'évaluation (bilan intermédiaire et final)
- ▣ Les visites d'observation croisées du stagiaire, suivies d'entretiens qui engagent **une analyse réflexive**, impliquent **des rencontres régulières**.
- ▣ Elles tissent un lien continu, qui permet de mesurer l'évolution des pratiques pédagogiques et, le cas échéant, de repérer les difficultés.

# Le tuteur

Ce collègue est à votre écoute :

- Il participe à votre accueil dans l'établissement ;
- Il vous conseille dans les préparations de cours, les évaluations, les échanges avec les parents ;
- Des visites réciproques de classe sont programmées et analysées ensemble ;
- Il échange avec vous sur la conduite de classe, le travail en équipe, le travail interdisciplinaire, la personnalisation de l'accompagnement, l'évaluation ;
- Il concourt à l'expression de vos besoins de formation ;
- ...

Ces missions sont conduites en accord avec le chef d'établissement. Elles abordent les thèmes relatifs à l'exercice quotidien du métier et ont pour objectif de vous rendre autonome dans l'exercice de ce métier.

# Dispositif de professionnalisation

## Rôle des formateurs académiques (FA)

Nadia  
CHERKAOUI

Valérie LE  
CADET

Participent à la formation des fonctionnaires stagiaires.  
Ils accompagnent les tuteurs et les stagiaires au cours de l'année à l'INSPE et dans l'E.P.L.E. ;

# La formation à INSPE:

## Responsable des parcours de formation MASTER

Biotechnologies  
Santé  
Environnement:

Latifa REBAH

Sciences et  
Techniques  
Médico-Sociales:

**Latifa REBAH**

# Les Inspecteurs SBSSA

- **Corine CORDON**      [corine.cordon@ac-versailles.fr](mailto:corine.cordon@ac-versailles.fr)
- **Patricia DUSSART**      [patricia.dussart@ac-versailles.fr](mailto:patricia.dussart@ac-versailles.fr)
- **Fatima HAGOUR\***      [fatima.hagour@ac-versailles.fr](mailto:fatima.hagour@ac-versailles.fr)
- **Jérémie RANQUE**      [jeremie.ranque@ac-versailles.fr](mailto:jeremie.ranque@ac-versailles.fr)
- **Brigitte ROUGIER**      [brigitte.rougier@ac-versailles.fr](mailto:brigitte.rougier@ac-versailles.fr)

\* Inspectrice référente de formation des stagiaires

# ORGANISATION DU CORPS D'INSPECTION

## INSPECTEUR

### Suivi D'une Ou Plusieurs Filières

- Animation pédagogique
- Suivi des examens et concours
  - Suivi des CCF
- Organisation de la Formation continue
- Expertise des équipements

### Correspondant de plusieurs établissements

- Inspection de l'ensemble des enseignants SBSSA dans l'établissement
  - Recrutement des enseignants
- Management des équipes
  - Suivi et conseil aux enseignants
- Conseil et expertise auprès du Chef d'établissement

### Autres missions

- Missions transversales.  
Charge de mission
- Conseiller technique,
    - Apprentissage, auprès du IA DASEN (– Inspecteur d'académie Directeur des services départementaux de l'Education nationale)
- ...

# Des personnes ressources pour vous accompagner

## Les personnes ressources

**Les tuteurs INSPE et terrain**

**Les formateurs**

**Le chef d'établissement, ses adjoints, le DDFPT...**

**Les collègues, le CPE...**

**L'inspecteur référent IRF**

## En cas de besoin en cours d'année

Des modalités d'accompagnement complémentaire individualisé peuvent être mises en place par l'INSPE ou le rectorat.

Par exemple :

- une action locale conduite par le **chef d'établissement**
- une visite supplémentaire de **formateur**,
- un entretien avec un **inspecteur**,
- ...

Ces actions d'accompagnement font partie de la formation.

# Des ressources en ligne

- **Le site EDUSCOL** <http://eduscol.education.fr/>
- **Site disciplinaire SBSSA** <https://sbssa.ac-versailles.fr/>
- **Des ressources pédagogiques et de formation Neopass@ction** <http://neo.ens-lyon.fr/neo>
- **Myriaé, le portail des ressources numériques pour l'école** <https://myriae.education.fr/>

## Concernant le contexte de rentrée :

### - Circulaire de rentrée :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.html>

### - Continuité pédagogique : priorités pédagogiques et outil de positionnement

<https://eduscol.education.fr/95/continuite-pedagogique>

### - Rentrée scolaire 2021 - Plan de continuité pédagogique

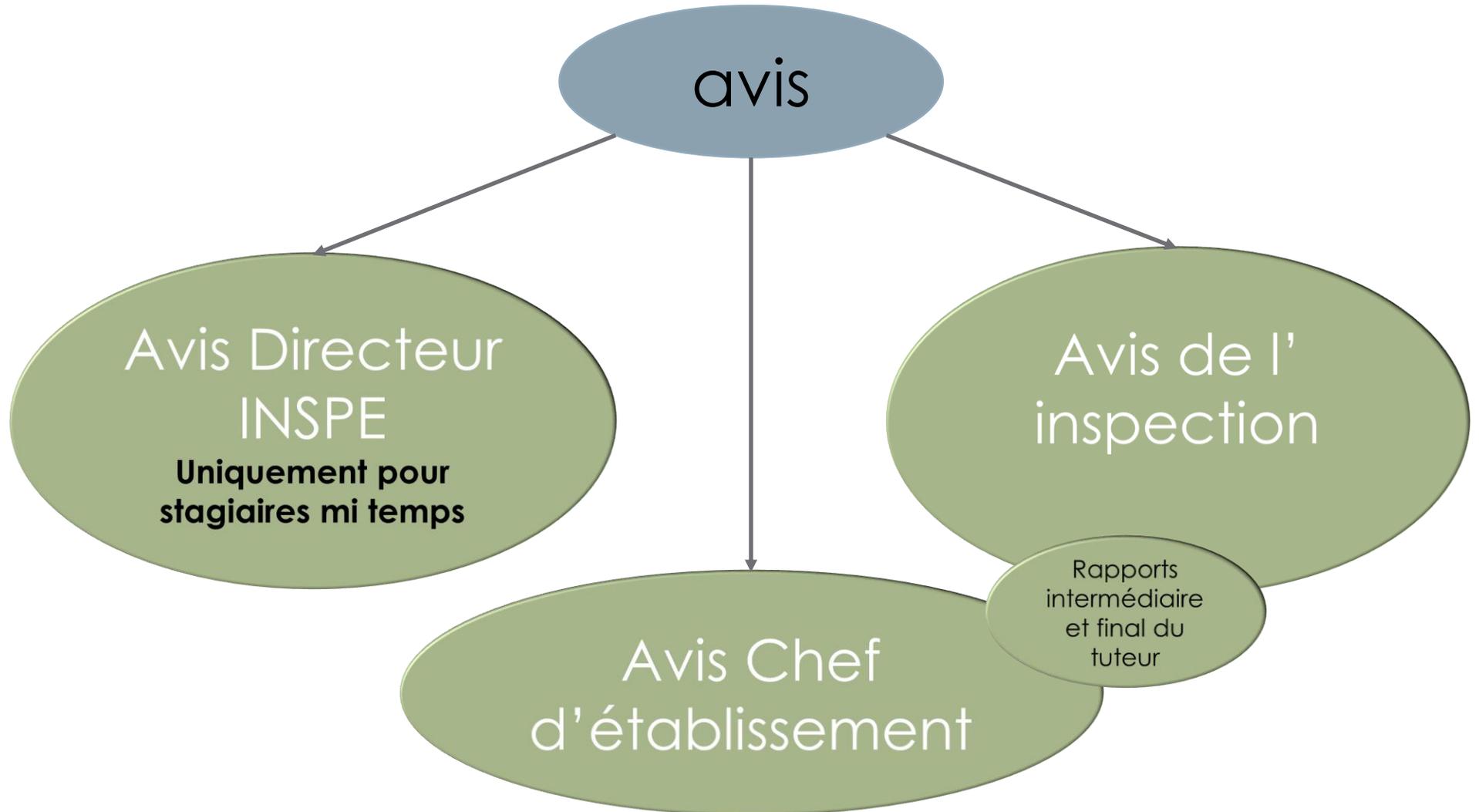
<https://eduscol.education.fr/2728/continuite-pedagogique-dans-le-second-degre>

### - Protocole sanitaire en quatre niveaux

<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467->

# La titularisation

## Evaluation et titularisation des stagiaires



# Programme d'accueil

## Un programme d'accueil sur 5 jours

---

Jeudi 26  
août

- 09h00 - 11h00, à distance : **webinaire d'accueil transversal**,
- 14h00 - 17h00, en présentiel : **accueil administratif (DPE-DAFOR) et accueil disciplinaire (corps d'inspection)**.

Vendredi 27  
août

- Stagiaires mi-temps : **début de la formation universitaire** à l'Inspé\* de Versailles. (\*Pour les stagiaires formés à l'Inspé de Paris ou Créteil, le programme d'accueil est consultable sur leur site web),
- Stagiaires temps-plein : **début de la formation académique** selon les disciplines.

Lundi 30  
août

**Accueil en établissement**, rencontres et échanges avec :

- la cheffe d'établissement ou le chef d'établissement,
- la tutrice académique ou le tuteur académique.

Les échanges seront centrés sur le recensement immédiat des besoins en accompagnement à la prise de fonction ainsi que sur les besoins en formation.

Mardi 31  
août

**Formation à l'Inspé ou formation académique** selon les disciplines.

Mercredi 1<sup>er</sup>  
septembre

**Pré-entrée en établissement.**

# Grands enjeux éducatifs et place des disciplines

Les disciplines :

- ▣ Pivots de **l'engagement citoyen** : participation à des actions dans les champs du développement durable, de la mémoire et de citoyenneté, de la défense, du sport, de la culture, de la démocratie scolaire...
- ▣ Au cœur du **parcours d'orientation** de l'élève
- ▣ Au service d'une **école inclusive**
- ▣ Place de **l'oral** dans les enseignements
- ▣ utilisation du **numérique éducatif**

**Nous vous souhaitons une bonne  
rentrée  
et une bonne année scolaire**

# Annexes

# Etre fonctionnaire enseignant stagiaire

Loi 83-634 du 13 juillet 1983 (droits et obligations des fonctionnaires) modifiée par la loi 2016-483 du 20 avril 2016 (déontologie et droits et obligations des fonctionnaires)

Loi 84-16 du 11 janvier 1984 (dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat)

Décret 94-784 du 7 octobre 1994 modifié par le décret 2003-67 du 20 janvier 2003 (dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat)

Décrets statutaires des personnels enseignants : décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré

# Être fonctionnaire enseignant stagiaire

**Sont fonctionnaires stagiaires les personnes qui ont satisfait aux conditions de recrutement prévues et qui ont vocation à être titularisées après la période probatoire ou de formation exigée par le statut particulier du corps de recrutement.**

Références: articles 19 et 26 de la loi du 11 janvier 1984  
article 1 du décret 94-874 du 7 octobre 1994,

**Les fonctionnaires stagiaires sont donc soumis**

- **aux lois des 13 juillet 1983 et 11 janvier 1984,**
- **aux décrets d'application du statut général de la fonction publique,**
- **aux statuts particuliers liés aux fonctions d'enseignant et d'éducation.**

# 2020/2021 : Mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle



## La co intervention en CAP et Bac professionnel:

- Enseignement professionnel et Français
- Enseignement professionnel et maths ou maths-physique-chimie

**Développer l'apprentissage en EPLE**

## Le chef d'œuvre

- En 1<sup>ère</sup> et terminale professionnelles
- Sur les deux ans du CAP

Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève

Une 2<sup>nd</sup>e professionnelle organisée par familles de métiers, pour un parcours plus progressif et plus lisible

## En classe terminale:

- module « insertion professionnelle »
  - module « poursuite d'étude »
- pour préparer l'avenir

Développer l'usage du numérique

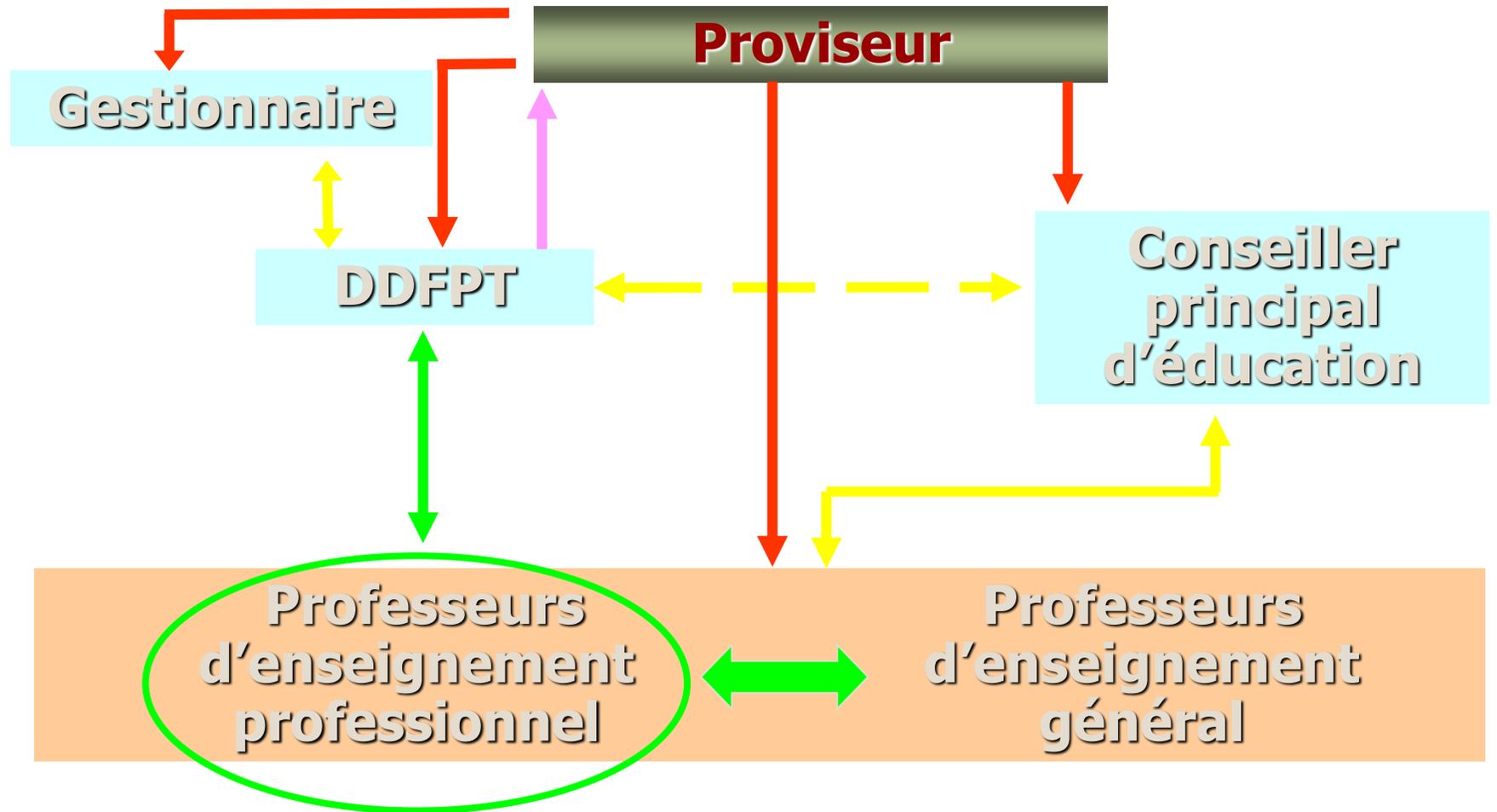
## Consolidation des acquis, notamment, à partir

- Des tests de positionnement en mathématiques et en français pour les élèves de seconde professionnelle.
- Des tests de positionnement en littérature et numératie pour les élèves en première année de CAP

**DES RESSOURCES → Eduscol**

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

# L'ORGANISATION DE L'E.P.L.E



— Hiérarchique  
— Fonctionnel  
— Conseil

— Fonctionnel